



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Vendredi 2 avril 2010 à 18 h
Hôtel de ville**

SOMMAIRE

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projet d'aménagement du site de Chauffaille – Demande d'aide de l'Etat au titre du FRED (Fonds pour les Restructurations de la Défense)

II – TOURISME ET CULTURE

1°) Syndicat d'Initiative de Coussac-Bonneval- demande d'avance sur subvention

2°) Association "Pomme de Reinette"- demande d'avance sur subvention

3°) Restauration d'une cloche à l'église de Coussac-Bonneval – demandes de subventions

4°) Renouvellement de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

III - AFFAIRES FINANCIERES

1°) Vote des taux d'imposition 2010 des taxes directes locales et du taux-relais 2010

2°) Vote des taux de TEOM 2010

3°) Vote du Budget Primitif 2010

4°) Vote du Budget annexe du service assainissement non collectif 2010

5°) Vote du Budget annexe lotissement 2010

6°) Constitution de provision pour dépréciation de comptes de tiers

IV – AFFAIRES DIVERSES

1°) Arrêtés pris en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

2°) Délibération prise par le Bureau le 18 février 2010

3°) Transport des élèves des écoles primaires au complexe aqua-récréatif – définition du fonds de concours



L'an deux mille dix, le deux avril

Le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 23 mars 2010

PRESENTS : M. Francis LATRONCHE, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Guy FURELAU, M. André GUIGNARD, M. Francis DELORT, M. Jean-Marie VAILLER, M. Hervé FORESTIER, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Gilles DELANGE, M. Bruno DELURET, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. André DUBOIS, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Marcelle LAPLAUD, M. André MIALARET, M. Laurent GORYL, Melle Maryline GRANGER, délégués titulaires.

ABSENTS Excusés : M. Marcel BONNAUD, M. Jean-Louis DUPUY, M. René CLUNIAT, M. François BOISSERIE, M. Pierre ROUX, M. Patrick DARY.

M. Marcel BONNAUD est représenté par M. Vincent GUEDES
M. Jean-Louis DUPUY est représenté par M. Bernard COURIVAUD
M. René CLUNIAT est représenté par M. Rémi CHATEL
M. Pierre ROUX est représenté par Mme Céline BOYARD
M. Patrick DARY est représenté par Mme Maryse PRADEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard COURIVAUD



Le compte-rendu de la séance du 18 mars 2010 est adopté.

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

PROJET D'AMENAGEMENT DU SITE DE CHAUFFAILLE – DEMANDE D'AIDE DE L'ETAT AU TITRE DU FRED (FONDS POUR LES RESTRUCTURATIONS DE LA DEFENSE)

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) peut être mobilisé pour une partie des aménagements du site de Chauffaille.

Le Conseil de Communauté a décidé de solliciter l'attribution de ce fonds auprès de Monsieur le Ministre de la Défense et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

II – DEMANDES D’AVANCE SUR SUBVENTION 2010

1° / SYNDICAT D’INITIATIVE DE COUSSAC-BONNEVAL – DEMANDE D’AVANCE SUR SUBVENTION

Rapporteur : Guy FURELAU

Le Conseil de Communauté a décidé d’accorder une avance sur subvention 2010 de 2 000 €.

2° / ASSOCIATION « POMME DE REINETTE » - DEMANDE D’AVANCE SUR SUBVENTION

Rapporteur : Isabelle BARRY

Le Conseil de Communauté a décidé d’accorder une avance sur subvention de fonctionnement 2010 de 20 000 €.

3° / RESTAURATION D’UNE CLOCHE A L’EGLISE DE COUSSAC-BONNEVAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Guy FURELAU

Suite à l’avis favorable du technicien conseil de la DRAC sur le devis de l’entreprise BROUILLET relatif à la restauration d’une cloche à l’église de Coussac-Bonneval, le Conseil de Communauté a décidé d’approuver le projet de restauration pour un montant de 9 508,71 € H.T. et de solliciter toutes subventions relatives à ce projet.

4° / RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : André GUIGNARD

Afin de poursuivre l’engagement de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix à la protection du patrimoine rural de proximité, le Conseil de Communauté a décidé de renouveler, pour l’année 2010 la convention établie avec la Fondation du Patrimoine.

III – AFFAIRES FINANCIERES

1° / VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2010 DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DU TAUX-RELAIS 2010

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

➤ Les taxes directes locales

Le Conseil de Communauté a décidé de voter les taux suivants :

	Rappel taux 2009	Taux 2010 votés
T.H.	1,26 %	1,36 %
Evolution en % par rapport à 2009		7,94 %
T.F.B.	2,09 %	2,20 %
Evolution en % par rapport à 2009		5,26%
T.F.N.B.	7,63 %	8,23 %
Evolution en % par rapport à 2009		7,86 %

Ces taux appliqués sur les bases 2010 permettent d'obtenir le produit fiscal réparti comme suit :

	Rappel produit fiscal 2009	Produit fiscal 2010
T.H.	166 065 €	183 478 €
T.F.B.	221 830 €	239 668 €
T.F.N.B.	45 160 €	49 380 €
TOTAL TAXES MENAGES	433 055 €	472 526 €
Produit supplémentaire par rapport au produit 2009 pour les taxes ménages		+ 39 471 €

➤ La compensation-relais et le vote du taux-relais 2010

La compensation-relais (1^{ère} composante) est égale à :

Bases TP 2010 X taux TP 2009

$$18\,438\,000 \text{ €} \times 16,73 \% = 3\,084\,677 \text{ €}$$

Le produit de TP en 2009 était de 2 826 384 €, soit une augmentation entre 2010 et 2009 de **258 293 €**

Le Conseil de Communauté a voté un taux relais 2010 de **16,94 %**.

La deuxième composante de la compensation relais est :

Bases CFE 2010 X (Taux relais 2010 - Taux TP 2009) X 0,84

$$2\,904\,384 \text{ €} \times (16,94 \% - 16,73 \%) \times 0,84 = 5\,123 \text{ €}$$

Montant total de la compensation-relais : 3 089 800 €.

Le produit encaissé par la Communauté de Communes (taxes ménages + compensation-relais 2010) s'élèvera donc à **3 562 326 €**.

Le produit revenant à la Communauté de Communes sera de **4 494 397 €** si l'on tient compte :

- ☞ des allocations compensatrices d'un montant de 43 488 € ;
- ☞ de la dotation de compensation s'élevant à 924 721 € ;
- ☞ et du montant que doit reverser la Communauté de Communes à l'Etat du fait du plafonnement des bases de TP suite à la réforme de 2007, soit 36 138 €.

De ce montant, il faut déduire les attributions de compensation versées aux communes (2 194 896 €) et ajouter les attributions versées par les communes (13 150 €).

Pour la Communauté de Communes, le produit disponible s'élève donc **2 312 651 €**.

2° / VOTE DES TAUX DE TEOM 2010

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

Suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 18 mars 2010, le Conseil de Communauté a voté les taux suivants :

COMMUNES	RAPPEL			2010			
	TAUX 2008	COUT 2009 / COMMUNE	TAUX 2009	bases prévisionnelles 2010	Taux 2010 votés	Produit qui sera encaissé par commune	évolution entre 2010 et 2009 du taux
Le Chalard	11,80%	25 289	12,39%	209 737	13,00%	27 266	4,92%
Coussac Bonneval	14,60%	112 155	14,50%	841 856	14,86%	125 100	2,48%
Glandon	12,60%	58 766	12,26%	521 374	12,26%	63 920	0,00%
La Meyze	14,20%	66 512	14,29%	508 475	14,29%	72 661	0,00%
Ladignac le Long	14,15%	94 112	13,64%	750 380	14,22%	106 704	4,25%
La Roche l'Abeille	13,90%	46 094	13,67%	374 784	14,10%	52 845	3,15%
St Yrieix la Perche (2 ramassages)	14,00%	279 419	13,38%	2 283 684	13,38%	305 557	0,00%
St Yrieix la Perche (1 ramassage)	10,40%	414 890	10,38%	4 630 457	10,38%	480 641	0,00%
Total Haute-Vienne		1 097 237		10 120 747		1 234 694	
Saint-Eloy-Les-Tuileries (bourg)	15,00%	3 051	15,00%	19 631	16,50%	3 239	10,00%
Saint-Eloy-Les-Tuileries (ext bourg)	12,00%	6 111	12,00%	50 169	13,20%	6 622	10,00%
Ségur-Le-Château (bourg)	9,85%	10 929	9,85%	133 641	9,85%	13 164	0,00%
Ségur-Le-Château (ext bourg)	9,40%	6 111	9,40%	72 263	9,40%	6 793	0,00%
Total Corrèze		26 202		275 704		29 818	

Total Général 1 264 512

3° / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

Le Conseil de Communauté a voté le budget primitif qui s'équilibre à **5 257 992 €** en investissement, et à **6 903 132 €** en fonctionnement, soit un budget total de **12 161 124 €**. Pour l'année 2010, on retrouve un montant de budget qui se rapproche de celui des années précédentes le début de la construction du complexe.

a) Section de fonctionnement

☛ Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à **6 110 867 €**, soit une augmentation des dépenses de **5,61 %** par rapport au budget primitif 2009 et se répartissent de la manière suivante :

☛ les attributions de compensation versées aux communes	2 194 896 €
(montant identique à celui de 2009)	
☛ la TEOM	1 190 649 €
(contre 1 123 438 € en 2009)	
☛ les charges de personnel	745 000 €
(contre 731 400 € en 2009, soit une augmentation de 1,86 %)	
☛ les charges à caractère général	780 000 €
(contre 732 900 € en 2009, soit une augmentation de 6,43 %)	
☛ les autres dépenses (dont la compensation pour contrainte service public) : ..	736 322 €
(contre 571 900 €, soit une augmentation de 28,75 %)	
☛ l'annuité de la dette	200 000 €
(contre 250 000 € en 2009, soit une baisse de 20,00 %)	
☛ les provisions	10 000 €
(montant identique à celui de 2009)	
☛ les opérations d'ordre	254 000 €
(48,11 % d'augmentation par rapport à 2009 car le matériel du complexe aqua-récréatif va commencer à être amorti à partir de 2010)	

☛ Les recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à **6 903 132 €** et se répartissent de la manière suivante :

➤ Les ressources fiscales

☛ **472 526 €** pour le produit des taxes ménages,
☛ **1 264 512 €** pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères servant à financer la participation demandée par le SICTOM et le SICREL.

Les recettes fiscales représentent 24,45 % des recettes de fonctionnement alors qu'en 2009 elles représentaient plus de 60 %.

La réforme de la Taxe Professionnelle est à l'origine de cette modification des ressources fiscales. En effet, jusqu'en 2009, la taxe professionnelle était une ressource fiscale, or, pour 2010, la Communauté de Communes percevra, à la place de la taxe professionnelle, une compensation-relais versée par l'Etat.

➤ Les ressources non fiscales

↳ La compensation-relais 2010

Le montant de la compensation-relais pour l'année 2010, compte-tenu des informations transmises par les services de l'Etat, s'élève à **3 089 800 €**

↳ La Dotation Globale de Fonctionnement et les allocations compensatrices

L'enveloppe 2010 de la DGF se compose de la manière suivante :

La dotation d'intercommunalité : elle s'élève à **423 764 €**, soit une baisse de 2,03 % par rapport à 2009 (montant 2009 : 432 543 €).

La dotation de compensation : elle s'élève à **924 721 €**, soit 0,30 % d'augmentation par rapport à 2009 (montant 2009 : 921 955 €).

Le montant des allocations compensatrices est de **43 488 €**, soit une baisse de 0,38 % par rapport à 2009.

↳ Les autres ressources non fiscales sont estimées à :

↳ DDR	231 999 €
(contre 413 550 € en 2009)	
↳ Revenus immeubles	126 000 €
(contre 130 000 € en 2009)	
↳ Autres revenus (subventions fonctionnement, recettes cinéma et école de musique)	263 300 €
↳ Attributions de compensation perçues :	13 150 €
(montant identique à celui de 2009)	
↳ Opérations d'ordre	86 010 €
(4,75 % d'augmentation par rapport à 2009)	

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement laisse apparaître un excédent de fonctionnement de **792 265 €**.

Par rapport au budget 2009, on constate une augmentation des dépenses de fonctionnement de 5,61 %, des recettes de fonctionnement de 2,05 % et une diminution de l'excédent de fonctionnement d'environ 200 000 €.

b) Section d'investissement

↳ **Les recettes d'investissement**

Le montant des recettes d'investissement s'élève à **4 725 439 €** dont les principales sont :

Subventions :	1 506 856 €
Affectation résultat 2009 :	1 603 918 €
FCTVA :	100 000 €
Virement de la section de fonctionnement :	792 265 €
Produit de cession :	225 000 €
Remboursement du montant de la TVA/complexe :	13 400 €

Opérations d'ordre :484 000 €

☛ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement pour 2010 sont estimées à **4 546 982 €**

Elles concernent notamment :

- ☛ l'atelier de conditionnement de châtaignes ;
- ☛ la ferme-relais ;
- ☛ l'aménagement de l'office de tourisme de Coussac ;
- ☛ l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- ☛ la maison de l'emploi et de la formation ;
- ☛ le site de Marcognac ;
- ☛ l'atelier de découpe à la Meyze ;
- ☛ l'atelier à Coussac-Bonneval ;
- ☛ le fonds de concours pour la salle des fêtes de la Meyze ;
- ☛ l'acquisition du site de Chauffaille ;
- ☛ l'étude pour l'abattoir inter-communautaire ;
- ☛ l'acquisition de la propriété DESSYMOULIES ;
- ☛ les travaux du cinéma Arévi ;
- ☛ des travaux sur le site de la Seynie.

En dépenses d'investissement, il est prévu un montant de 205 000 € correspondant à la somme qui devrait être versée au budget lotissement afin d'équilibrer celui-ci en attendant la vente des terrains.

Les dépenses d'investissement 2010 s'élèvent à **5 257 992 €**.

Dépenses d'équipement :4 751 982 €
Remboursement d'emprunt :190 000 €
Opérations d'ordre :316 010 €

Compte tenu des dépenses d'investissement prévisionnelles, il est proposé un emprunt de **532 553 €** afin de compenser le besoin de financement de la section d'investissement.

4° / VOTE DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2010

Rapporteur : Bernard MADORE

Le montant du budget primitif du service assainissement a été voté et s'équilibre à **318 460 €** en fonctionnement et à **1 732 €** en investissement.

5° / VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2010

Rapporteur : Bruno DELURET

Le budget voté s'équilibre au niveau des opérations réelles à **212 028 €** en section de fonctionnement et à **208 028 €** en section d'investissement.

En recettes, il est prévu le montant des cessions de terrains qui interviendront au cours de l'année 2010 et une subvention d'équilibre provenant du budget général (205 000 €).

6° / CONSTITUTION DE PROVISION POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE TIERS

Rapporteur : Francis DELORT

Considérant les difficultés économiques liées à la conjoncture actuelle que peuvent rencontrer certaines entreprises pour honorer leurs charges de fonctionnement (dont les loyers), le Conseil de Communauté a décidé de constituer pour 2010 une provision de 10 000 € pour dépréciation de comptes de tiers.

IV – AFFAIRES DIVERSES

1° / ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Raymond BOISSARD

- ☞ Le printemps du cinéma 2010
- ☞ Construction d'une ferme-relais – avenant n°1 aux marchés des lots n°s1-2-3-5
- ☞ Attribution du marché pour l'étude de faisabilité pour la création d'une unité d'abattage

2° / DELIBERATION PRISE EN REUNION DE BUREAU LE 18 FEVRIER 2010

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Conformément à l'article L 5211-10 du C.G.C.T., l'assemblée est informée de la décision prise par le Bureau lors de la réunion du 18 février 2010 :

- ☞ Contrat passé avec AXIONE Limousin pour la desserte en haut-débit de la Société Madeleines BIJOU

3° / TRANSPORT DES ELEVES DES ECOLES PRIMAIRES AU COMPLEXE AQUA-RECREATIF

Rapporteur : Francis LATRONCHE

Par délibération du 2 avril 2009, le Conseil de Communauté a donné un accord de principe au versement d'un fonds de concours aux communes de la Communauté de Communes à titre de participation au transport des élèves des écoles primaires au complexe aqua-récréatif.

A ce jour, la plupart des écoles ont participé à ces séances aquatiques et il convient de fixer le pourcentage du fonds de concours qui sera attribué aux communes concernées, sachant que celui-ci ne peut-être supérieur à 50 % de la dépense engagée.

Le montant total de la dépense étant estimé à 5 000 € T.T.C., le Conseil de Communauté a décidé de fixer le montant du fonds de concours à 50 % de la somme restant à la charge de chaque commune pour la réalisation de cette action.

Daniel BOISSERIE précise que la commune de Saint-Yrieix prendra à sa charge la totalité du coût lui incombant.



Affaires ajoutées

Daniel BOISSERIE informe l'assemblée qu'une entreprise à Bourdelas est en conflit avec le propriétaire des locaux. Ce conflit pouvant entraîner des licenciements, il propose de donner délégation au bureau pour négocier et acquérir éventuellement cet ensemble immobilier (8000 m² de terrain et 700 m² de bâtiment).

La délégation est donnée à l'unanimité.

Propriété DESSYMOULIES : André GUIGNARD informe que les syndicats agricoles ont trouvé des personnes pour s'installer sur le site sauf dans l'activité de maraîchage. Daniel BOISSERIE précise que pour l'instant la Communauté de Communes n'est pas propriétaire.

Pierre VERGNOLLE précise qu'un émetteur sur l'antenne des Cars sera activé le 27 avril 2010 pour la réception de la TNT. L'information sera donnée aux citoyens et aux maires. Il n'y a toujours pas de fonctionnement à Ségur : il faudra se renseigner sur l'installation de paraboles et les aides individuelles possibles.

Francis Delort informe l'assemblée que l'abattoir de Lubersac serait susceptible de fermer (retrait d'un usager important). La décision du préfet de la Corrèze sera connue prochainement.

Daniel BOISSERIE précise que l'étude de faisabilité sur l'abattoir va débiter.

La séance est levée à 19h30.

